

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
31 janvier 2023

Date d'affichage :
31 janvier 2023

Délibération D2023_007
Conseil Savoie Mont-Blanc :
convention socle du plan de
développement de la
lecture publique 2022-2027

Le Maire

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20230206-D2023_007-DE

Le lundi 6 février 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SPIRITO Marianne, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir : Mme SCAPOLAN donne procuration à M. ROBERT
M. BELLOT donne procuration à Mme MERLIER

Absent : Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : Madame Marianne SPIRITO a été désignée secrétaire de séance.

.....
Par délibérations des 29 juin et 1^{er} décembre 2022, le conseil d'administration du Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB) a approuvé le nouveau plan de développement de la lecture publique (PDLP), les modalités de conventionnement avec les communes et le nouveau règlement des aides financières.

La mise en œuvre du PLDP sera assurée par la Direction de la lecture publique e Savoie et de Haute-Savoie.

Trois grandes ambitions ont été définies pour ce plan :

- La lecture partout pour tous,
- La direction de la lecture publique à l'initiative du développement territorial,
- La direction de la lecture publique actrice et facilitatrice.

Afin de poursuivre notre partenariat et permettre à la bibliothèque communale de continuer à bénéficier des services offerts par le CSMB, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention, la dernière ayant expiré ou étant devenue caduque.

La convention socle 2022-2027 présentée à l'assemblée définie les engagements du Conseil Savoie Mont-Blanc ainsi que ceux de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention socle du plan de développement de la lecture publique 2022-2027,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ladite convention.